

Vol. XV

AOÛT 1909

N° 8

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit.*



LÉVIS
PIERRE-GEORGES ROY,
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison d'août : — Le Chapitre de la cathédrale de Québec et ses délégués en France. Lettres des chanoines Pierre Hazeur De L'Orme et Jean-Marie de La Corne (*suite*), Mgr Henri Têtu.—La sépulture de Montcalm (*à suivre*), P.-B. Casgrain.—Le monument des braves.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 44, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement \$2.00 par année.

PUBLICATIONS RÉCENTES

F.-J. Audet, *Gouverneurs, lieutenants-gouverneurs et administrateurs de la province de Québec, des Bas et Haut Canadas, du Canada sous l'Union et de la Puissance du Canada, 1763-1908.*—Ottawa, 1909.

L'abbé Auguste Gosselin, *Le vrai monument de Champlain : ses œuvres éditées par Laverdière.*—Ottawa, 1909.

Pascal Poirier, *Des Acadiens déportés à Boston, en 1755. Un épisode du Grand Dérangement.*—Ottawa, 1909.

Olivar Asselin, *Feuilles de combat* : Les "souvenirs politiques" de M. Chs Langelier.—Montréal, 1909—\$0.15 l'exemplaire.

Annuaire de l'Université d'Ottawa pour l'année académique 1909-1910.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XV

AOÛT 1909

N° 8

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Le mémoire dit ensuite que le Chapitre n'a pas le droit de nommer à la Cure puisque sa demande principale étant non recevable, sa prétention secondaire tombe d'elle-même. Et si on la considère en elle-même, le Chapitre est encore non-recevable... " On ne peut intenter action à l'effet d'être maintenu dans la possession de nommer à un bénéfice, que dans le cas où on a fait une nomination, que quelque trouble empêche d'avoir son effet en faveur de celui qu'on a nommé; parce que lorsqu'il n'y a pas eu de nomination, il est impossible qu'il y ait eu aucun trouble ni empêchement à la possession du droit de nommer. Le Chapitre n'a fait aucune nomination à la Cure de Québec, il n'est donc pas dans le cas d'alléguer aucun trouble ni empêchement à la possession de nommer à cette Cure...

" L'Union de la Cure au Séminaire est très canonique et exempte d'abus, cette union aussi ancienne que le titre même de la Cure, plus ancienne que l'érection du Chapitre, que l'érection de l'Evêché... présente dans

cette ancienneté seule le caractère le plus respectable de légitimité. Elle a été faite par le même Décret qui a érigé la Cure sur les instances et le vœu des Habitans. Elle a eu évidemment pour motif non l'utilité du Séminaire, mais l'utilité de la Paroisse... ”

Le mémoire dit ensuite que si l'évêque chargeait du soin des âmes un chanoine ou autre prêtre de l'Eglise cathédrale, ni la Cure, ni les revenus de la Cure ne seraient pour cela unis au Chapitre ou à la Mense Capitulaire, puisque la Bulle ne le dit pas. Cet ecclésiastique percevrait lui-même les revenus qui lui appartiendraient, suivant le droit commun.

“ Mais en supposant que le Pape eût en effet uni la Cure au Chapitre par cette Bulle, que faudrait-il penser d'une pareille union ? Elle serait manifestement abusive. Union faite par le Pape *motu proprio*, sans avoir été demandée par le feu Roy Louis XIV..., union qui aurait été faite sans procédure et sans utilité même apparente.”

“ Quand l'union de la Cure au Séminaire serait réellement abusive, elle aurait toujours été un obstacle insurmontable à ce que le Pape pût sans abus l'unir au Chapitre, tant que son union au Séminaire aurait subsisté ; il aurait donc fallu que le Pape, pour faire la prétendue union au Chapitre, eût révoqué celle qui avait été faite auparavant au Séminaire par l'Evêque ; c'est cependant ce que le Pape n'a point fait, et il est constant qu'il n'aurait pas pu le faire sans un abus manifeste...”

“ Le Chapitre a renoncé, en 1684, aux droits quelconques qu'il pouvait avoir en vertu de la Bulle de 1674 à l'exercice du soin des âmes de la Paroisse... il n'a donc aucun droit à la Cure... Est-il permis d'imaginer qu'on puisse sans aucun prétexte quel qu'il soit demander le regrès dans un Bénéfice, soixante-dix ans après qu'on en a fait la démission entre les mains de l'Ordinaire... ?

“ Les prétextes sur lesquels le Chapitre voudrait appuyer une demande si singulière ne sont que des faits ajustés à sa prétention, et allégués de sa part sans aucune preuve.

“ Il paraît d'un côté que le Chapitre fut composé de dix-sept personnes; d'un autre côté il est certain que jamais il n'y a eu au Séminaire de Québec dans le même temps plus de quatre ou cinq prêtres envoyés de France, excepté depuis quelques années. Que le Chapitre explique donc au moins comment il est possible que tous les Chanoines fussent des Prêtres du Séminaire. ⁽¹⁾

“ Mais, dit le Chapitre, lorsqu'ils firent cette démission, ils savaient bien que l'Evêque donnerait la Cure au Séminaire; ils ne firent même la démission que dans cette vue. Quand il en aurait été ainsi, cela suffirait-il pour faire infirmer un pareil acte soixante-dix ans après qu'il a été fait? Ne doit-on pas présumer qu'en tout ce qu'ils ont fait à ce sujet, ils ont eu en vue le bien du Chapitre autant au moins que celui du Séminaire ⁽²⁾, et plus que tout encore le bien de l'Eglise? Des hommes, tels que M. de Laval et les anciens prêtres qui étaient avec lui méritent bien qu'on leur rende cette justice.” ⁽³⁾

⁽¹⁾ Cela est un sophisme de la plus belle eau. Tous les prêtres qui furent alors nommés chanoines ne restaient pas dans le Séminaire, mais ils faisaient partie du Séminaire. L'argument du Chapitre sur ce point demeure dans toute sa force.

⁽²⁾ Il est permis d'en douter.

⁽³⁾ D'après les documents et les faits, il semble que Mgr de Laval ait voulu tout unir—y compris lui-même et ses successeurs évidemment—au Séminaire de Québec: toutes les cures du diocèse, la Cathédrale, le Chapitre. Et comme il avait aussi “uni ce Séminaire tout-puissant de Québec à celui des Missions-Etrangères de Paris, et que celui-ci était sous la juridiction de l'archevêque de Paris, il est évident qu'il laissait à ses successeurs sur le siège de Québec peu de pouvoirs et bien des difficultés. Aussi cet état de choses—que je ne puis admirer, même avec la meilleure volonté du monde—ne pou-

Le mémoire parle ensuite des Arrêts du Conseil et Lettres Patentes, des décisions royales cités par le Chapitre. Le Séminaire répond que ces documents n'ont aucun rapport à l'affaire et qu'ils ne parlent de la Bulle qu'en passant, s'attachant à régler les difficultés qui s'étaient élevées pour l'union des abbayes et le partage des revenus.

Ce qui est surprenant, c'est que les marguilliers ne soient pas intervenus à leur tour et n'aient pas été représentés à Versailles pour défendre leurs droits et leurs biens. La fête aurait été complète, mais ils supposaient sans doute qu'on ne les dérangerait pas et que leurs adversaires s'épuiserait en plaidoieries.

Tout de même, ils ne purent construire un presbytère, comme ils avaient décidé de le faire en 1749, puisque la propriété du terrain leur était contestée. ⁽¹⁾

vait pas durer. Mgr de St-Vallier travailla dès son arrivée à Québec à briser tout cela, mais il n'y réussit qu'en partie ; et à l'époque où nous en sommes rendus, le péché originel continuait d'exercer ses ravages : Mgr de Pontbriand, l'archevêque de Paris, les Séminaires de Paris et de Québec, le Chapitre et la Paroisse de Québec ne savaient pas à quoi s'en tenir et demandaient au Roi une décision, un règlement final.

⁽¹⁾ Le premier presbytère avait été construit—en pierre—par M. de Bernières en 1661-63. Cette maison valait huit mille cinq cents livres (*Histoire du Palais Episcopal de Québec*, pages 12 et 13). Le 15 novembre 1701, (Mgr de Laval, par l'abbé A. Gosselin, 1906, page 387), un incendie détruisit le Séminaire et le presbytère.

“Le Séminaire se releva de ses ruines en 1702.... On y travaillait encore en 1705, lorsque le 1er octobre.... le feu prit de nouveau.... Cette fois encore on put sauver la cathédrale : on sauva également la partie du Séminaire voisine de cette église. C'était évidemment le presbytère. En 1730, on se plaint que cet édifice laisse à désirer et tombe en ruines. Mais, comme on le constate par les registres de N.-D. de Québec, on ne put rien faire jusqu'en 1740, où on délibéra d'abord sur le choix du terrain “attendant la chapelle Sainte-Anne près la grande porte du Séminaire, un plan devra être présenté au Gouverneur.”

Le 20 novembre, le sieur Aubin est chargé de passer le

Malheureusement, il semble que chacun faisait de son mieux pour apporter des retards, et si M. de la Corne avait droit de se plaindre des MM. du Séminaire qui prenaient beaucoup de temps pour répondre, il est permis de se demander pourquoi il entassait lui-même requête sur requête et mémoire sur mémoire, sans pouvoir se décider à en finir une bonne fois. Le 24 mars 1756, il écrit à ses confrères de Québec :

“ Je suis arrivé hier à soir à Versailles pour solliciter M. le garde des sceaux et le prier d'employer son autorité pour que notre affaire soit enfin rapportée... j'avais écrit, il y a huit jours, au ministre, et à M. de la Porte pour leur raconter la conduite des MM. du Séminaire vis-à-vis du Chapitre et le temps qu'ils me font perdre inutilement, ce qui ruine le Chapitre dont la pauvreté lui est connu et qui m'épuise en mon particulier et me consomme en frais... M. de la Porte me dit qu'il avait fait... une lettre pour M. de Boulogne et qu'il la pré-

marché pour le presbytère, mais le 23 du même mois, on découvre qu'il n'y a pas d'argent et l'affaire est remise à plus tard. Et l'on ne fit rien. Le 29 décembre 1749, “ le Curé a représenté à l'assemblée la nécessité de bâtir un presbytère. Après avoir examiné les différents moyens pour y parvenir, on a trouvé des difficultés dans une taxe générale sur les paroissiens, surtout dans le temps présent; Monseigneur a dit qu'il voulait bien que les sept mille livres qu'il donnait à la Fabrique, fussent employés, dont il a fait remise, à la bâtisse d'un presbytère.” L'évêque se charge lui-même de bâtir, avec l'aide des paroissiens. Mais comme le Chapitre prétendait (1750) avoir la propriété du terrain, l'Evêque écrit qu'il ne peut plus s'occuper de la construction du presbytère. Alors ce fut le vieux presbytère qui demeura et on le voit mentionné dans le journal de M. Récher *Bulletin des Recherches Historiques*, mai 1903, page 131; décembre 1903, page 354. Détruit de fond en comble pendant le siège de Québec, il ne fut reconstruit qu'en 1772. Jusqu'alors le curé résidait au Séminaire et c'est là que se tenaient les assemblées des marguilliers. Je crois que le presbytère actuel est construit au même endroit et sur les mêmes fondations que le premier presbytère de M. de Bernières. Les voûtes du réfectoire semblent le prouver.

senterait aujourd'hui à M. Machault... j'eus une longue conférence avec M. Dosquet, (l'ancien évêque de Québec) ces jours passés, je suis fort ami avec lui, et je le vois souvent surtout depuis peu. Il se prétend directeur des Missions Etrangères. Il est très mécontent de leur façon d'agir et de conduire arbitrairement leur maison, comme ils le font. Ils les a attaqués, le voilà en procès avec eux. Je ne finirais pas si je vous disais tout ce qu'il m'a dit sur leur compte surtout sur leur manque de droiture et manque de bonne foi. M. l'Archevêque va leur tomber sur le corps avec les évêques de la Chine, je crois qu'ils seront mal équipés. Je crains cependant un retour de toutes ces personnes comme étant membres du Séminaire. Aussi je me comporte de façon à ne pas me lier. ...M. De L'Orme a perdu son procès pour les 65 boisseaux de bled servi à l'hôpital d'Issoudan ”.

18 avril 1756. Autre lettre du chanoine de la Corne. Nouveaux retards : d'abord M. de Boulogne est obligé de s'occuper d'une affaire très importante ; ensuite il n'a pas encore terminé le mémoire de l'archevêque de Paris.

Le même M. de Boulogne a fait avertir les MM. du Séminaire d'avoir à produire leurs pièces, mais “ ils attendent à toute extrémité, ils se jettent sur leur avocat, tandis qu'ils font eux-mêmes leurs écrits ; car M. Burgurieux et même M. Dufault sont experts dans le chic et feraient deux bons avocats en Parlement. Cependant ils commencent à être un peu effarouchés, puisqu'ils ont été à Versailles (d'où j'arrive) jouer leur rôle ordinaire. Ils ont essayé à exciter la compassion du ministre en disant que le Chapitre leur faisait des chicanes inouïes et leur suscitait des difficultés dont on ne voyait pas la fin de plus de 50 ans (1).

(1) Cela ne s'accorde pas beaucoup avec le mémoire du Séminaire où l'on écrivait que la paix avait régné jusqu'en 1750!

“ Enfin, messieurs, ces directeurs frappent de tous les côtés jusqu'à gagner, M. de Sarrazin ⁽¹⁾, où demeure actuellement M. de Lorme. Il a avec eux des relations particulières que je n'ignore pas ⁽²⁾. Je l'ai entendu parler assez indiscretement même devant son oncle. Je l'ai relevé comme il le méritait et ce plus d'une fois, en lui démontrant la mauvaise foi de ces messieurs. Il a paru en convenir la dernière fois, mais je ne me fie point du tout et je ne vous cacherai pas que je ne dis à M. de Lorme que ce que je veux bien qu'il soit su à l'occasion de notre procès. Ce n'est pas que M. de Lorme soit capable d'agir contre nous, mais c'est qu'on le persuade aisément et qu'on abuse de sa droiture. Vous en avez un bel exemple dans la transaction qu'il passa avec M. Deleuze et M. Tremblay ; j'en ai mille autres touchant les affaires de notre abbaye....

“ J'ai été, lundi, dîner chez M. l'archevêque qui m'a encore remis à mercredi prochain, parce que son mémoire n'était pas fait. Il me paraît plein de bonne volonté et dans la meilleure disposition du monde. Il faut le voir venir.... ⁽³⁾

⁽¹⁾ Le neveu de M. De L'Orme, nous le retrouverons plus loin.

⁽²⁾ Affaire d'argent, emprunt par Sarrazin.

⁽³⁾ Il est opportun, je crois, de rappeler que l'archevêque de Paris avec lequel M. de la Corne avait des relations aussi honorables, était Mgr Christophe de Beaumont, né en 1703, et nommé en 1746 pour succéder à M. de Vintimille. Pour avoir lutté contre les jansénistes, les *philosophes* et le Parlement, il fut exilé de Paris en 1754. Il mourut en 1781. Voici le magnifique éloge que l'abbé de l'Isle-Dieu faisait de lui en écrivant à Mgr de Pontbriand, le 29 mars 1756 :

“ J'avais oublié de vous parler de M. l'Archevêque de Paris. Je vous ai bien dit que ce respectable prélat était toujours à Conflans ; mais je crains de ne vous avoir pas dit toutes les obligations que je lui ai en votre nom ; quelque besoin qu'il ait de prêtres, il s'en est privé plus d'une fois pour vous en procurer, disant que cela était bien juste *puis que vous n'aviez point de Séminaire en France*. Mon Dieu quel dommage que les malheureuses affaires de religion qui trou-

“ Etant ces jours derniers chez M. de Lorme depuis cette lettre écrite, M. de Sarrazin, ami des MM. du Séminaire, m’a lâché qu’ils espéraient obtenir un délai

blent le Royaume et en particulier la Capitale soient surve-
nues... Ce respectable Prélat a les mœurs d’un ange et il
faut qu’il les ait toujours eues puisqu’on n’oserait y mordre
dans aucun âge de sa vie. C’est un modèle de zèle ; il ne
respire que pour le travail de son diocèse qui est immense.
Il a une charité au-dessus de tout ce qu’on peut imaginer ;
il n’ouvre les mains que pour donner et répondre. Il vit
cependant très honorablement et avec une simple et noble
dignité. Il est doux et affable, sérieux sans être froid ; au
contraire, ouvert et prévenant.”

Un autre ami de M. de la Corne était l’évêque de Blois,
probablement parce que plusieurs parents de l’abbé étaient
de Blois, comme les des Meloises. Ce qui est sûr, c’est qu’ils
étaient intimes puisque le chanoine avait à sa disposition le
carrosse épiscopal. Il y avait peut-être, dans le voisinage,
des membres de la famille Péan. Le chanoine était cousin
du 2e au 4e degré avec la célèbre Angélique des Meloises,
mariée à Péan, l’une des âmes damnées de Bigot. Quant à
l’évêque de Blois, il s’appelait Alexandre Galliot de Crussol
d’Uzès. Né le 24 janvier 1702, il avait été consacré en 1735.

Nous avons déjà vu que l’ancien Evêque de Mirepoix avait
succédé au cardinal Fleury en 1743 pour ce qui regarde la
feuille des Bénéfices. Jean-Frs Boyer—c’était son nom—était
entré dans l’ordre des Théatins en 1692. Prédicateur à la
Cour en 1722, 26 et 29, évêque en 1731, précepteur du
Dauphin en 1736, il se démit de son évêché pour pouvoir
vaquer à ses très importantes fonctions. D’après l’abbé de
l’Isle-Dieu, que j’ai cité, page 42, février 1909, Mgr de Mire-
poix avait 99 ans, en 1752 ; mais c’est une erreur ; il mourut
âgé de 80 ans en 1755. Les dictionnaires donnent la date
exacte de sa naissance, le 12 mars 1675. Il avait succédé au
Cardinal de Fleury qui vécut 89 ans ; et il eut pour succes-
seur à la feuille des Bénéfices le cardinal de la Rochefoucault
qui mourut en 1757. Ces dignes ecclésiastiques, aussi distin-
gués par leurs vertus que par leur naissance, étaient aussi
d’habiles administrateurs.

A l’époque où nous en sommes rendus — 1756 — je constate
avec regret que M. de la Corne, dans ses lettres au Chapitre,
s’en tient toujours et presque exclusivement au procès avec
le Séminaire, et à l’administration de Meaubec. Il ne parle que
très peu des Canadiens allant à Paris, des nouvelles politi-
ques, religieuses ou militaires. Le chanoine De L’Orme est

pour attendre M. Villard ⁽¹⁾ qu'ils demandent et qui doit, disent-ils, intervenir dans le procès. Que dites-vous, messieurs, de ce nouveau genre de chicane pour éluder encore le jugement ? Comment cela peut-il cadrer avec leur prétendu empressement ; mais ils savent tout arranger à leur guise... ”

Lettre du même, 15 juin 1756 :

..... “ M. de Boulogne a été saigné deux fois dans un jour ; il a paru depuis se rétablir, mais il est retombé et on va le transporter aux eaux de Plombière où il restera probablement jusqu'au mois d'octobre ; je ne sais pas ce que la divine Providence nous réserve, mais il n'y a qu'à nous seuls à qui pareille chose puisse arriver ; je suis fait pour éprouver jusqu'à la fin toutes les disgrâces et les contrariétés qu'on peut supposer dans une affaire ; j'en suis tout hors de moi-même et je n'ai pas dormi depuis deux jours... ” ... Dans cette lettre que je ne puis citer en entier, le chanoine se plaint que son mémoire imprimé—qu'il a transmis à

plus expansif, plus causeur, plus aimable ; on le verra plus loin, si l'on veut bien continuer de me donner asile dans le Bulletin. Mais les deux députés du Chapitre sont également silencieux sur le compte de l'abbé de Beaujeu qui se trouvait à Paris à cette époque. Il vivait évidemment retiré et ne s'occupait pas des affaires contentieuses. Par contre, je trouve le passage suivant dans une lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu adressée à Mgr de Pontbriand, le 28 mars 1756 :

“ Je m'intéresse particulièrement à mad^e de Beaujeu, sans avoir l'honneur d'en être connu. J'ai été très touché de sa perte. J'ai pleuré pour la colonie celle de M. de Beaujeu (son mari). Je suis fort ami de M. l'abbé de Beaujeu, son frère ; j'ai été mêler mes larmes avec les siennes. J'ai fait pour cette respectable famille tout ce qui pouvait dépendre de moi.... Permettez que je fasse ici mon compliment à mad^e de Beaujeu à qui je n'écris point n'en étant pas connu, que comme je le suis de toutes les familles canadiennes à qui je suis fort attaché.”

(1) Prêtre du Séminaire de Québec qui se rendit en effet à Paris et qui ne retourna point en Canada.

ses confrères—n'a pas été suffisamment corrigé, qu'il contient des erreurs, etc., mais que tout sera refait avec soin. Voici ce que l'abbé de l'Isle-Dieu écrivait, sur le même sujet et à la même époque, à Mgr de Québec :

“ J'ai été aussi étonné que vous, Monseigneur, de la divagation de votre Chapitre et de la multitude des articles qu'il a fait entrer dans sa nouvelle requête.

“ Je ne sais si j'aurais pensé comme vous, Monseigneur, sur l'article de l'indépendance de votre Séminaire vis-à-vis de vous, relevée par votre Chapitre dans sa longue requête.

“ De vous à moi, j'en vois la prétention plus étendue et plus opiniâtre que jamais. Vous êtes bon et juge, vous ferez sur cela ce qui vous conviendra. Vous aimez la paix ; mais pour l'obtenir il faut quelquefois savoir faire décider ses droits ; il est vrai que les circonstances ne sont point favorables... je ne crois pas que le procès soit jugé de sitôt du train dont chacun y va ”.

D'après ces lettres et ces notes, on pourrait être tenté de croire que les chanoines de Québec, de même que leurs agents à Paris, ne s'occupaient qu'à plaider contre l'Evêque et contre le Séminaire. Mais non, ces messieurs étaient de très dignes ecclésiastiques, de véritables apôtres pour la plupart—car il y eut de rares exceptions—étaient occupés du matin au soir, non seulement à chanter les louanges de Dieu et à célébrer l'office public quotidien, mais encore à desservir la paroisse, les communautés religieuses et les hôpitaux.

En 1757, on peut se faire une idée du travail extraordinaire, héroïque même, que durent faire et firent en effet les chanoines de Québec. Il y eut, cette année-là des malades sans nombre à l'Hopital-Général : matelots, passagers, soldats qui arrivaient mourant de la peste ; car c'était bien la peste qui décimait ces pauvres gens entassés sur les bateaux, nourris de viande pourrie, manquant d'air et d'espace, sans soins d'aucune sorte.

Quelle époque au point de vue de l'hygiène ! ⁽¹⁾
On ignorait l'existence des microbes, des bacilles, de la tuberculose, des remèdes modernes, etc. Et l'on mourait à qui mieux mieux. Peu de médecins pour soigner tout ce monde-là. Ce qui est consolant et glorieux pour l'Eglise de Québec, c'est de pouvoir proclamer que les médecins des âmes étaient en nombre suffisant, pourvus de remèdes abondants, absolument efficaces—lesquels n'ont jamais eu besoin d'être changés et renouvelés depuis les apôtres—et l'évêque, Mgr de Pontbriand le premier ⁽²⁾, les Chanoines, les Prêtres du Séminaire, les Jésuites, les Récollets, tous sans exception se montrèrent d'un dévouement admirable, et il suffit de lire l'histoire de notre Eglise pour voir que la coutume n'a pas changé depuis.

En 1757, il mourut 400 catholiques à l'Hôpital-Général ⁽³⁾ et en 1758, 300. 498 étaient soldats, 209 matelots et les autres 99 citoyens de Québec. Pour ce qui regarde les chanoines, voici le témoignage que leur rendit Mgr de Pontbriand, le 29 novembre 1757 :
“ Mgr a dit qu'il avait été très édifié du zèle que MM. du Chapitre avaient fait paraître pour assister les moribonds qui étaient à l'Hôpital-Général atteints d'une maladie très contagieuse qui avait déjà enlevé

⁽¹⁾ Et que dire des compagnons de Jacques Cartier et de Champlain qui étaient morts du scorbut à Québec, à Miscou et ailleurs, pour ne pas vouloir manger du gibier et des poissons exquis qu'ils avaient sous la main. Ces gens-là s'empoisonnaient purement et simplement. Bien plus, ils mouraient de faim dans un pays d'une richesse extraordinaire qui mettait à leur disposition les bêtes des forêts et les poissons des fleuves et des rivières, et ils attendaient les vaisseaux du Roi pour les tirer de la misère. Quelle ignorance !

⁽²⁾ *Les Evêques de Québec*, page 244.

⁽³⁾ L'Hôtel-Dieu avait été détruit par l'incendie du 7 juin 1755, et ne fut terminé qu'au milieu de l'année 1757. Il était temps, car en une seule journée on y fit entrer 84 malades, soldats et marins mourant des fièvres prises en mer.

Voir Mgr de St-Valier et l'Hôpital-Général.

les confesseurs qui s'y étaient prêtés avec le même zèle....." (1)

L'un des Chanoines les plus distingués, M. de Tonnancour, était mort à la peine, le 30 septembre 1757. On a vu plus haut quel travail il avait à faire à la cathédrale pour le chant et les cérémonies. C'est dans une des deux maisons de la rue du Parloir—lesquelles occupaient l'emplacement du Palais Episcopal actuel—que mourut cet excellent prêtre. "Ce jour-là (27 septembre), M. Chs-Antoine-Godfroy de Tonnancourt, Chanoine de la cathédrale, se mourait, dans une des chambres de la maison occupée par madame veuve Taschereau". (2)

Montcalm, dans une lettre à Bourlamaque, du 4 octobre, écrit : "L'abbé de Tonnancourt mort, continuation de morts et maladies à l'Hôpital-Général." Il reçut les sacrements d'Eucharistie et d'Extrême-Onction des mains de Mgr de Pontbriand et fut inhumé dans la cathédrale "après l'office et messe solennelle des morts, célébrée par M. Jean-Olivier Briand, chanoine, en présence de Mgr Seigneur Evêque et tous messieurs Chanoines soussignés". (3)

Nous voici rendus en 1757 et le procès n'est guère plus avancé qu'au commencement. Mais la lutte se poursuit et le chanoine de la Corne ne cesse de combattre et de donner des nouvelles à ses confrères de Québec. L'une de ses lettres est de 23 pages in-quarto ; mais je ne veux pas abuser outre mesure de la patience des lecteurs et je vais résumer. M. de Villars était arrivé à Paris, dans l'automne de 1756, animé en apparence des meilleurs dispositions pour avancer et terminer. "Il reste à savoir s'il sera le maître de faire ce qu'il voudra et encore s'il ne prendra pas les mêmes impressions des MM. de Paris et si ceux-ci ne le feront pas

(1) Registres du Chapitre, page 229.

(2) *Histoire du Palais Episcopal de Québec*, p. 114.

(3) Registre du Chapitre.

tomber dans leurs sens... M. de Boulogne me paraît toujours bien intentionné ; j'ai eu l'honneur de dîner avec lui aujourd'hui." Mais voici que le garde des sceaux "est déchu, retiré par ordre du roi sur sa terre, M. Rouillé nommé ministre de la Marine... il faut de nouveaux frais, de nouvelles entreprises ; oui je ne crois pas qu'il y ait personne plus malheureux que moi et de plus traversé... M. Dargenson est également disgracié... A l'égard de M. l'Archevêque, je ne l'ai pas vu depuis mon retour de Berry. J'ai été exactement dîner chez lui à Conflans ⁽¹⁾, toutes les semaines une fois, jusqu'à mon départ pour l'abbaye ; j'affecte de ne pas retourner qu'il ne me demande ".

(1) Comme nous l'avons vu, ce digne archevêque était exilé par ordre du roi très chrétien, mais exilé dans les environs, car il demeurait à Conflans, à cinq kilomètres de sa ville épiscopale, dans un château légué aux archevêques de Paris par Mgr François de Harlay. Le diocèse était gouverné par les grands vicaires, le premier étant Mgr Dosquet. Aussi, après la victoire de Carillon en 1758, on voit que le roi très chrétien pour ordonner le chant du *Te Deum*, s'adresse non pas à l'archevêque, Mgr de Beaumont, mais aux grands vicaires, et c'est Mgr Dosquet, ancien évêque de Québec, qui signe le premier, comme doyen, le mandement à cet effet. Ces deux documents seront publiés plus tard par M. l'abbé Lindsay. La lettre de Louis XV est à encadrer, à cause des sentiments religieux qui s'y manifestent et de l'interprétation qu'il se permet de donner aux événements voulus par la Providence. Ce pieux monarque a remporté des victoires, celle de Carillon entre autres ; donc sa cause est juste et Dieu l'a vengé de ses ennemis ! Plus tard il perd des batailles et tout un pays ; il n'en parle pas et ne fait pas chanter de *Libera*. Mais on aurait été en droit de lui dire que sa cause alors était injuste et que ses ennemis avaient bien fait de le battre. Malheureusement Louis XV n'a pas été le seul à interpréter à tort et à travers les vues de la Providence dans les événements de la vie. Le vrai, c'est que personne n'y entend grand' chose, et que ce que nous avons à faire, c'est de nous soumettre à ce gouvernement divin et souverainement sage, et de ne pas juger tout de suite pourquoi il a permis la victoire ou la défaite. Ce serait un bon moyen de ne pas tomber dans des contradictions ineffables et dans le ridicule.

Suit un long rapport sur l'administration de l'abbaye de Maubec, administration désastreuse, à cause de la confiance que M. de L'Orme avait placée en son agent, le sieur Argenton.

Le 10 mars 1757, M. de la Corne écrit que M. de Boulogne n'est plus rapporteur, ayant été fait conseiller d'Etat. " Vous sentez, messieurs, le coup que cette nouvelle m'a porté." Mais il est remplacé par un autre M. Boulogne, son parent, et le chanoine est consolé. Il a eu une longue conversation avec l'évêque de Digne, homme très éclairé, " qui a travaillé attentivement sur nos écrits... Il pense que nous serons obligés de changer la forme de nos conclusions...qu'il faut un décret en conséquence de la Bulle, qui unisse la cure au Chapitre, parce que la Bulle ne peut pas opérer par elle-même cette union, mais qu'il faut que la procédure du décret d'union soit faite à Québec...Il m'a ajouté qu'il n'était pas possible que le Séminaire fût maintenu dans la possession de la dite cure... Attachez-vous à gagner les suffrages des bourgeois, habitants de Québec."

" Au reste peut-être le Conseil passera-t-il par-dessus ces formalités... "

Lettre de M. de la Corne, 12 février 1758.

" ...Des cinq navires partis de Québec, dans la dernière saison, il n'est arrivé que le *Deux-Frères*, qui étant poursuivi par les corsaires, a été fort heureux de se jeter dans la rivière de Bourdeau. Le *Chanquen* est arrivé vers la fin de janvier, lorsqu'on ne l'attendait plus, dans un port de mer d'Espagne où il a relâché dans l'état le plus déplorable, sa chambre emportée par des coups de mer, une partie de son équipage également emportée à la mer. Le *Sauvage* a été pris et mené en Irlande; le *Diamant*, perdu sans ressource, étant poursuivi par une frégate anglaise, un des deux canons de chasse qu'il avait mis dans la chambre a crevé, a mis le feu au navire qui a sauté. Malgré la diligence des Anglais à secourir ce malheureux navire, ils n'ont

pu sauver que 25 personnes qu'ils ont tirées des flammes, et ces 25 sont morts peu de temps après des blessures occasionnées sans doute par le canon crevé. Courval a eu la jambe cassée en deux endroits. Mes chers petits neveux ont brûlé. Cette douleur m'est aussi vive qu'elle sera durable; jamais je ne me pardonnerai la faute que j'ai faite de les arracher des bras de leur pauvre père. C'est moi qui suis la cause qu'il les a envoyés. Je serai sa croix et ils seront la mienne. Dieu l'a permis ainsi. *Fiat*. Je me faisais une trop grande joie de voir ici ces pauvres innocents. J'avais occasion de les placer convenablement à l'école militaire sans qu'il en coûtât rien à leur père, et sans en avoir aucun embarras. Dieu soit loué."

A la même date, il écrit sur l'abbaye de Meaubecc :

" Il me faudrait faire un volume entier, si j'entreprenais de vous faire le détail de tous les abus qui se sont glissés et introduits dans cette abbaye, et avant M. Delorme et pendant sa gestion. Le pauvre M. de Laval et M. de St-Vallier ont commencé à faire des transactions et des aliénations qui nous sont très préjudiciables. Ce qu'ils ont donné pour 100 frs de rente en rapporte à ceux à qui ils ont arrenté 7 et 800; les cures auxquelles ils ont abandonné les dîmes pour la portion congrue de 300 frs que nous leur payions, recueillent pour 1000 frs et 1200 frs de dîmes. M. Delorme a fait une infinité d'arrentements dont la plus grande partie sont extravagants... Je crois vous avoir marqué que M. Delorme avait vendu pour 20 ou 25 pistoles un bois qui a rendu 2000 frs à celui qui l'a acheté... Le grand maître (des eaux et forêts) est venu, au mois d'octobre dernier, pour une visite à Meaubecc. Il avait été prévenu par quelques-uns de nos vassaux contre lesquels nous plaidons, depuis deux ans, que nous avons dérobé à la connaissance de son prédécesseur les parties de bois que M. Delorme avait vendues... J'avais eu grand soin de faire ma cour à ce

grand maître, plus de six mois avant son arrivée à Meaubeck. Je lui avais écrit plusieurs lettres à Blois où il demeure. J'avais eu soin de faire part à M. l'Evêque de Blois de mon inquiétude, ainsi qu'à M... son frère qui demeure avec lui. Ils avaient tous deux prévenu le grand maître en ma faveur et nous leur avons, messieurs, de grandes obligations.

“ Je me suis donc rendu, dès le mois de septembre, à Meaubeck pour y attendre le grand maître ; j'ai été au-devant de lui à dix lieues et je lui ai confessé ingénûment qu'il y avait telle et telle pièce de bois qu'on n'avait jamais déclarée, que j'avais été fort surpris, en arrivant dans cette abbaye, dont je n'avais la direction que depuis trois mois, de trouver dans l'état le plus déplorable que tous nos bois étaient mangés, rabougris, dégradés, que tous les bâtiments menaçaient ruine, que c'était moins la faute de mon prédécesseur que de son homme d'affaires qui était notre procureur fiscal, à qui il avait donné une confiance aveugle, qui laissait tout périr..., qu'au milieu de tout cela, le pauvre Chapitre de Québec, éloigné de cette abbaye de 1200 lieues, était la victime de cette mauvaise administration, hors d'état d'y remédier ; que bien loin d'être condamnable dans les délits qu'il trouverait dans les bois, bâtiments, etc., il méritait ses bontés et son attention à me secourir pour rétablir cette abbaye et m'en fournir les moyens. Je ne manquai pas de lui observer que j'étais assuré de la protection de la Cour, et que le roi, en toute occasion, avait donné au Chapitre de Québec des marques de sa bonté et de sa protection...

“ Il est donc venu à Meaubeck où il a passé huit jours chez moi avec tous les officiers de sa maîtrise et vingt chevaux. Je l'ai reçu du mieux qu'il m'a été possible. Après l'avoir bien traité et toute sa compagnie, je lui ai compté de beaux louis et à tous ses officiers, lui sur le pied de 40 frs par jour, le procureur du roi, le greffier, le garde général, l'arpenteur, le secré-

tire, au pro rata, selon le taux de l'ordre, et la pièce aux domestiques, comme il est d'usage. Cette fichue cérémonie est fort coûteuse comme vous le verrez par mes comptes. C'est une malheureuse nécessité par où il est nécessaire de passer, c'est une espèce d'imposition que le roi a mise sur le clergé, en vendant cinq cent mille livres les charges des grands maîtres des eaux et forêts. Voilà ce qui fait que ces messieurs pillent si bien les abbés et communautés, et qu'ils sont soutenus dans les pillages et on peut dire voleries que la plupart font. Il faut cependant rendre justice au nôtre qui s'est modéré au taux de l'ordre et qui est incapable des exactions que la plupart exercent, sans qu'on puisse y remédier. Le mal de tout cela est que les abbayes changent de main à la mort des abbés, et que chaque abbé ruinerait tous les bois de son abbaye s'il en était le maître, ainsi que les chapitres et communautés qui voudraient jouir. Voilà pourquoi les ordres nous sont si fortement contraires et donnent aux grands maîtres un pouvoir si étendu qu'ils sont à même de faire tout le mal et les voleries qu'ils veulent. Aussi le prédécesseur de celui-ci nous a-t-il volés et pillés. Il a mené M. Delorme par le bout du nez et a pu tirer bon parti des bois que nous avons vendus... Le grand maître a fait avec le procureur du roi et les autres officiers la visite de tous nos bois... Il n'a pas pu s'empêcher d'exposer dans son procès-verbal qui doit être rapporté au conseil du roi l'état pitoyable où il les a trouvés. Le procureur du roi a été dans l'obligation de prendre des conclusions contre nous, qui nous mettaient dans le cas de faire une dépense exorbitante..."

(à suivre)

M^{sr} HENRI TÊTU

LA SÉPULTURE DE MONTCALM

La tradition qui veut que Montcalm a été enterré dans un trou creusé par une bombe est-elle bien fondée ?

Cette question a été posée en 1903 dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. IX, p. 288, et M. l'abbé Amédée Gosselin y a répondu avec talent et savoir-faire, dans le *Bulletin* de 1905, vol. XI, p. 149.

Après une étude minutieuse des faits et des documents, il déclare qu'il en doute plus que jamais, et il a essayé de faire voir que, le tout considéré, Montcalm pourrait bien, comme un simple mortel, avoir été enterré dans une fosse creusée de main d'homme.

Si, au contraire, ce détail intéressant, recueilli dans notre histoire et comme couronné d'une auréole poétique qui nous est chère, se trouve vrai au fond, il mérite à juste titre que nous conservions intact le souvenir précieux attaché à sa mémoire. Nous ne pouvons partager l'opinion émise par l'auteur de la réponse, bien que, sous son nom, elle soit d'un grand poids. Nous allons essayer d'établir, en premier lieu, que l'inhumation du 14 septembre a été faite dans la fosse ouverte, par le trou d'une bombe anglaise, au travers du plancher de bas de l'église du couvent des Ursulines à Québec.

Ensuite nous établirons la même chose par la tradition orale et générale qui est née de la sépulture, et a pris son cours tant en notre pays qu'en Europe, notamment en France et en Angleterre.

M. l'abbé Gosselin s'est plutôt attaché à contester le fondement et la vérité de la tradition que l'existence de la tradition elle-même, ne croyant pas à l'histoire ou légende de la bombe. Il a pris son point de départ dans

l'Eloge Historique du Marquis de Montcalm, inséré dans le *Mercure de France*, en janvier 1760, où il est dit "qu'il fut enterré sans faste dans un trou de tombe—" Ne connaissant pas l'auteur de l'éloge, M. l'abbé Gosselin s'est défié de cette assertion positive, et la première, à ce qu'il croit, qui ait été mise par écrit. Il eut pu remonter tant soit peu plus haut; car il y a deux autres documents véridiques antérieurs, écrits sur le coup et irrécusables. Il est à regretter que ces pièces probantes ne soient pas venues sous la main de notre ami: il en aurait conclu tout autrement. D'un autre côté il résultera cet avantage d'une nouvelle étude, et M. l'abbé Gosselin sera le premier à le reconnaître, c'est qu'elle pourra faire disparaître les doutes qu'il a soulevés et qu'il ne serait pas fâché, dit-il, de voir dissiper pour la mémoire de Montcalm. Essayons de le satisfaire.

Parkman à qui n'échappait rien de remarquable sur cette époque de notre histoire, a mis au jour les preuves que nous invoquons.

Il cite dans *Wolfe and Montcalm*, (vol. II, p. 441, note), le *Journal Mémoratif du Siège de Québec*, alors inédit qu'il a trouvé en compulsant les Archives de la Marine à Paris rédigé par de Foligny, officier de marine et commandant au siège une des principales batteries de la ville, lequel était présent à l'inhumation. Ecrivant sur les lieux, à la date du 14 septembre, il dit: "A huit heures du soir, dans l'église des Ursulines, fut enterré dans une fosse faite sous la chaire par le travail de la bombe, M. le Marquis de Montcalm, décédé du matin à 4 heures après avoir reçu tous les Sacrements. Jamais general n'avait été plus aimé de sa troupe et plus universellement regretté. Il était d'un esprit supérieur, doux, gracieux, affable, familier à tout le monde, ce qui lui avait fait gagner la confiance de toute la colonie: *requiescat in pace.*"

Ce passage est reproduit textuellement du même

journal dans *The Siege of Quebec*, par Doughty, vol. IV, p. 163-217.

Parkman réfère ensuite au *Boston Post Boy & Advertiser*, numéro du 3 décembre 1759, qui publie une lettre d'un " officier de distinction " à Québec, adressée à MM. Green & Russell, éditeurs-propriétaires de ce journal, alors feuille hebdomadaire du lundi, et continuée aujourd'hui sous le nom de *The Boston Advertiser*.

Cet officier, suivant ces éditeurs, appartenait à l'armée du siège, et il tint un journal, courant du départ de Louisbourg jusqu'à la reddition de Québec. Il le transmit à Boston " pour être communiqué au public comme parfaitement authentique," mais suggérant qu'il préférerait ne pas y voir paraître son nom. Ce journal est publié en entier dans le *Boston Post Boy and Advertiser* du lundi, 3 décembre 1759, numéro 120, p. 2, et remplit trois colonnes. Nous avons cru devoir faire compulser ce document sur les lieux pour vérifier d'abord l'erreur de date, 3 octobre, de l'auteur de la *Prise de Québec*, qu'il aurait lue dans une édition de *Wolf and Montcalm*. Cependant celle qui se trouve à la bibliothèque de la Société Littéraire et Historique de Québec, ne donne pas ainsi cette date.

Ensuite nous désirions avoir le texte même du passage que nous voulons citer.

L'entrée en a été faite à la suite de la bataille du 13 septembre et se lit ainsi :

... " General Montcalm had three wounds from our " six Pounder Grape, of which he died next Day and " with little Improvement one of our 13 inch Shell- " Holes served him for a Grave " (1)...

(1) L'auteur fait ici une légère erreur bien pardonnable à lui, anglais et étranger, en confondant le monastère des Ursulines avec celui de l'Hôtel-Dieu, où il place la tombe.

“ Le général Montcalm reçut trois blessures de la mitraille de notre pièce de six, dont il mourut le lendemain, et avec un peu de travail, un trou fait par un de nos obus de 13 pouces, lui servit de fosse.”

Ainsi se voit de nouveau confirmé le *Mercur de France*, de janvier 1760, disant : “ Il (Montcalm) mourut en héros le lendemain, 14 septembre, à cinq heures du matin, et fut enterré sans faste dans un trou de bombe, sépulture digne d'un homme qui avait résolu de défendre le Canada et de s'ensevelir sous ses ruines.”

Au cours de la même année, 1760, de concert avec les troupes françaises qui avaient servi au Canada, Bougainville, aide-de-camp de Montcalm et son grand ami, prit l'initiative d'honorer la mémoire et rémemorer le fait de la mort et de la sépulture glorieuses de son général par une épitaphe à être placée sur sa tombe. Il eut recours à ses collègues de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, et ils composèrent la belle épitaphe en latin, qu'on lit dans l'église des Ursulines à Québec. Les cinq dernières lignes constatent, comme point final bien accentué, l'objet principal en vue des troupes françaises, savoir, la sépulture dans la fosse creusée par une bombe.

“ Mortales optimi Ducis exuvias, in excavatâ humo,
Quam Globus bellicus decidens, desiliensque
defoderat,
Galli Lugentes deposuerunt
Et generosæ Hostium fidei commendârunt.”

Voici la traduction que nous en faisons :

“ Les Français en pleurant déposèrent la dépouille mortelle de leur brave capitaine dans une fosse qu'une bombe en tombant et éclatant avait creusée, et la confièrent à la loyauté d'un ennemi généreux.”

Pour donner suite à son projet de Bougainville vit

bien que pour en obtenir la permission il fallait s'adresser à l'Angleterre. Là-dessus Jean-Pierre de Bougainville, son frère, secrétaire de l'Académie, en fut chargé, et ce fut lui qui écrivit, le 24 mars 1761, au ministre anglais Pitt afin d'obtenir l'assentiment de son gouvernement, lequel lui fut aussitôt gracieusement accordé, ainsi qu'on le voit dans leur correspondance.

“ Monsieur,

“ Les honneurs qui ont été rendus sous votre ministère, à M. Wolfe, m'assurent que vous ne désapprouverez pas que les troupes françaises, dans leur reconnaissance, fassent leurs efforts pour perpétuer la mémoire du marquis de Montcalm. Le corps de ce général, que votre nation même a regretté, est enterré à Québec. J'ai l'honneur de vous envoyer une épitaphe faite par l'Académie des Inscriptions ; j'ose, Monsieur, vous demander la faveur de l'examiner, et, si vous n'avez point d'objection, vous voudrez bien m'obtenir la permission de l'envoyer à Québec, gravée sur un marbre qui sera placé sur la tombe du marquis de Montcalm. Si l'on m'accorde cette permission, j'ose me flatter que vous voudrez bien m'en informer, et m'envoyer en même temps un passeport, afin que le marbre avec l'épitaphe puisse être reçu sur un vaisseau anglais, et placé, par les soins de M. Murray, dans l'église des Ursulines.

Veillez me pardonner, Monsieur, si je me suis permis de vous interrompre dans vos occupations si importantes ; mais en tâchant d'immortaliser les hommes illustres et les patriotes éminents, vous vous ferez honneur à vous-même.

Je suis avec respect, etc.,

BOUGAINVILLE ”.

Paris, 24 mars, 1761 ”.

Réponse de Pitt.—Traduction d'après le texte qui a eu cours en Angleterre comme officiel (1).

“ Monsieur,

“ C'est avec une vraie satisfaction que je vous envoie l'agrément du Roi sur un sujet aussi intéressant qu'est l'épithaphe du marquis de Montcalm composée par l'Académie des Inscriptions à Paris, et que vous désirez être envoyée à Québec, gravée sur un marbre qui doit être posé sur la tombe de cet illustre guerrier. La noblesse des sentiments exprimés par ce désir des troupes françaises qui ont servi au Canada, de rendre ce bel hommage à la mémoire de leur général, qu'elles ont vu tomber à leur tête d'une manière si glorieuse pour lui et pour elles, ne saurait être trop applaudie.

Ce sera un plaisir pour moi, Monsieur, de vous faciliter l'exécution d'un dessein si plein de respect pour la mémoire de leur général: et dès que j'aurai reçu avis des arrangements que vous aurez pris pour faire embarquer le marbre, je ne manquerai de vous envoyer immédiatement le passeport que vous désirez et de transmettre les ordres au gouverneur du Canada pour le recevoir.

Au reste, je vous prie, Monsieur, d'être persuadé de ma parfaite appréciation de la partie si obligeante de votre lettre qui se rapporte à moi et dont vous voulez bien m'honorer, et je regarde comme un bonheur l'occasion de vous témoigner l'estime et la considération avec lesquels j'ai l'honneur, etc.

W. PITT. ”

Londres, 10 avril, 1761.”

(1) Le Père Martin dit que le ministre anglais eut la gracieuseté de répondre en français à cette demande, et que sa lettre fut publiée comme telle, suivant le *Journal encyclopédique*, juin 1761. Cf. *Le Marquis de Montcalm*, p. 275.

Les deux réponses sont conformes au fond, mais celle citée par le P. Martin contient, en plus, le compliment que “ l'épithaphe est d'une beauté achevée ”.

Le texte de l'épithaphe et la traduction se trouvent à l'appendice.

La réponse de Pitt fait bien voir qu'il saisit du coup le sens et la portée de la conclusion de l'épithaphe, en appréciant le noble sentiment, l'esprit de corps et le but martial des troupes françaises d'honorer la mémoire de leur général, et de garder ainsi le souvenir d'une tombe si bien appropriée à ce brave guerrier.

Cette épithaphe de même que les lettres de Bougainville et de Pitt furent publiées en juillet 1761, dans le *Mercur de France* et autres journaux d'Europe et notamment à Londres.

Nous prenons acte ici du dire de M. l'abbé Gosselin : " Ce fut probablement après ce *tour d'Europe* que la légende nous est arrivée au Canada, avec des airs de véracité que le temps n'a pu faire disparaître.

" Vingt ans plus tard, ajoute-t-il, comme si l'inscription et l'Eloge historique n'eussent pas été suffisants pour accréditer l'erreur, la gravure et la peinture vinrent lui prêter secours ". Oui, mais c'est dans un sens et un but tout contraires : car on va voir qu'elles ne firent que confirmer et propager la véracité de l'épithaphe et l'autorité des écrits antérieurs que nous avons signalés.

M. l'abbé Gosselin continue :

" On lit dans les *Mémoires de Pouchot*, publiés à Iverdun, en 1781 (Vol, II, pp. 146-47, Note).

" Ce fut d'après les vœux et à la sollicitation de M. de Bougainville que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres fit, en 1761, son *Epithaphe*.

" Quelques-uns de ces mêmes officiers viennent de fournir le sujet d'une *Estampe* dessinée par le jeune Watteau ⁽¹⁾ gravée par le Sr Chambers, anglais, en " l'honneur de M. de Montcalm ".

C'est la gravure bien connue de la mort de Mont-

calm, ⁽¹⁾ accompagnée d'une légende que répète Pouchot, et semblable à celle aussi gravée par Martini, avec même légende ; c'est cette dernière que M. l'abbé Gosselin cite en partie.

Reproduisons le passage qui prouve notre thèse :

...“ C'est dans un moment où se sentant prêt à expirer (Montcalm est étendu sur un lit de camp devant sa tente) que par un héroïsme inouï, ou un nouveau Cursius, (il) prie ses officiers, de ses amis, de lui donner pour tombeau le trou d'une bombe qui se trouve près de lui, sépulture en effet digne d'un brave capitaine qui avait résolu de défendre le Canada ou de périr sur ses ruines. Des sauvages sont occupés à retirer du trou les restes de la bombe”...

L'ensemble de la scène représentée n'a aucune valeur au point de vue historique et n'a pas même de couleur locale.

C'est un tableau d'imagination et de pure fantaisie. Cependant le but des officiers français a été atteint, en exposant le trait caractéristique et inséparable de la sépulture de Montcalm ; et ce qui est à remarquer, en rappelant les mêmes termes que ceux de l'auteur de *l'Éloge historique* :—“ et fut enterré sans faste dans un trou de bombe, sépulture digne d'un homme qui avait résolu de défendre le Canada et de s'ensevelir sous ses ruines.”

(1) Celle qui se voit au parloir des Ursulines depuis très longtemps est de 23 x 16 du burin de G. Chevillet ; et l'on conserve encore au couvent des éclats de bombe du siège.

(A suivre)

P.-B. CASGRAIN

LE MONUMENT DES BRAVES

Souscriptions prélevées en 1854, pour aider la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec à élever un monument sur le chemin Sainte-Foy aux héros de la bataille du 28 août 1760.

MONTREAL

Le général Rowan.....	£10	0	0
Sir L.-H. LaFontaine.....	20	0	0
Le Juge Aylwin.....	12	10	0
Le docteur W. Nelson.....	5	0	0
Le Juge Mondelet.....	2	10	0
MM. Galarneau et Roy.....	5	0	0
H. Guy.....	1	5	0
Jacques Viger, commandeur...	2	10	0
C.-S. Cherrier.....	2	0	0
Edouard Masson.....	2	10	0
Louis Renaud.....	0	10	0
Louis Ricard.....	1	0	0
B.-H. LeMoine.....	1	0	0
J.-S. McCord.....	1	5	0
J.-B. Bruneau.....	1	5	0
J. Bouthillier.....	1	0	0
Alfred Pinsonneault.....	5	0	0
Le collègue Sainte-Marie.....	1	0	0
Le major David.....	1	0	0
John Heney.....	0	10	0
C.-H. Leblanc.....	1	0	0
L. Beaudry.....	0	10	0
Alfred LaRocque.....	0	10	0
Docteur Meilleur.....	0	10	0
F. W. Torrance.....	0	10	0
L'évêque de Montréal.....	3	0	0
Le juge Vanfelson.....	2	10	0
J.-W.-A.-R. Masson.....	2	10	0

C.-D. Roy.....	£ 2 10 0
J. Leslie.....	2 10 0
Le juge J. Smith	2 10 0
Honorable P. McGill.....	2 10 0
D. Kinnear.....	1 0 0
Hon. D.-B. Viger.....	4 0 0
Hon. F. A. Quesnel.....	3 0 0
J.-O. Peltier.....	1 0 0
E.-M. Leprohon.....	2 10 0
P.-L. Panet.....	2 0 0
P. Beaubien.....	1 0 0
J.-L. Beaudry.....	1 0 0
L. Boyer.....	1 5 0
H. Paré.....	1 5 0
Hon. J. Bourret.....	1 0 0
J.-A. Berthelot.....	1 0 0
U. Boudreau.....	1 0 0
J.-C. Coursol.....	1 10 0
L. Bélanger.....	0 10 0
U.-P.-W. Dorion.....	0 10 0
F.-P. Pominville	0 10 0
R. Laflamme.....	0 10 0
L.-G. Dubois... ..	0 10 0
A.-G. Robertson.....	0 10 0
Ciris & Bancroft.....	0 10 0
J.-M. Farron.....	0 10 0
Alfred Rambeau.....	0 10 0
J.-U. Beaudry.....	0 10 0
J.-B. Rolland.....	0 10 0
G. Lamothe.....	0 10 0
J. D. Bernard.....	0 10 0
Jean Bruneau.....	1 0 0
Dr Bibeau.....	0 10 0
J. Griffin.....	1 5 0
H. Hanston.....	0 10 0
A.-M. Delisle.....	1 0 0
W. Ermatinger.....	0 10 0
John Lovell.....	1 0 0

Le Juge Badgley.....	£ 1 0
J. Jadhier.....	0 10
B. Delisle.....	0 10 0
Louis Boyer.....	0 10 0
Dr Trudel.....	1 0 0
J.-G. Coderre.....	0 10 0
J. Munro.....	0 10 0
D. Peltier.....	1 0 0
G. Peltier.....	0 10 0
N. Valois.....	1 0 0
R. Trudeau.....	1 0 0
O. Perrault.....	1 0 0
A. Gérard.....	2 0 0
Hon. G. Moffatt.....	5 0 0
Frothingham & Workman.....	5 0 0
J. Ostell.....	1 5 0
B. Gibb.....	1 0 0
Rollo Campbell.....	1 0 0
James Logan.....	2 0 0
J.-H. Daly.....	1 5 0
John Dyde.....	1 5 0
Séminaire Saint-Sulpice.....	12 10 0

QUÉBEC

Hon. L.-V. Sicotte.....	12 10 0
L.-T. Drummond.....	5 0 0
Francis Hincks.....	5 0 0
George-E. Cartier.....	5 0 0
Sir Allan MacNab.....	5 0 0
Hon. J.-A. MacDonald.....	5 0 0
Hon. Robert Spence.....	5 0 0
Hon. L.-H. Holton.....	5 0 0
Capitaine W. Rhodes.....	2 10 0
W. H. Jones.....	0 5 0
A. P. Roche.....	0 5 0
G. Powell.....	0 10 0
C. J. Birch.....	0 5 0

J.-D. Harrington.....	£	0	10	0
J. Atkins.....		0	10	0
J.-W. Boxer.....		0	5	0
J.-B. Andrews.....		0	10	0
J.-C. Taché.....		1	0	0
G. Baby.....		0	5	0
John Gow.....		0	2	6
F. Fortier.....		0	5	0
Thomas Rosa.....		0	10	0
James Dorr.....		0	1	3
M. le Juge Caron.....		3	0	0
M. le Juge Duval.....		2	0	0
C.-A. Anderson.....		1	5	0
T. Dufort.....		0	15	0
L.-F. Dufresne.....		0	5	0
J.-F. Pelland.....		0	5	0
M. Shaw.....		0	5	0
J. B. Stanton.....		0	5	0
W. Edge.....		0	5	0
Charles Selby.....		0	5	0
Joseph Cary.....		1	0	0
W. Dickenson.....		0	10	0
D. A. Ross.....		0	10	0
U. Godard.....		0	5	0
James Drysdale.....		0	5	0
A. S. Manzies.....		0	5	0
J. M. Muckle.....		0	10	0
J. A. Green.....		0	5	0
A.-A. Duffill.....		0	5	0
Colonel Taché.....		10	0	0
George Reiffenstein.....		0	5	0
T. Hector.....		0	10	0
H.-J. Jones.....		0	10	0
F.-T. Roche.....		0	5	0
A. Russell.....		0	5	0
Jos. Prendergast.....		0	5	0
J. C. Tarbut.....		0	5	0
A. Kirkwood.....		0	5	0

Jean Langevin.....	£ 0 10 0
F. Duval.....	0 5 0
Go. Hammond.....	0 5 0
W. M. Dawson.....	0 10 0
Hon. P. de Laterrière.....	5 0 0
Thomas Amiot.....	1 5 0
W. Kent.....	0 5 0
G.-L. Lane.....	0 5 0
J.-A. Bélanger.....	0 5 0
A. Bélanger, fils.....	0 2 6
W. Valiquette.....	0 2 6
Honorable P.-J.-O. Chauveau	5 0 0
Etienne Parent.....	2 10 0
L. Têtu.....	0 10 0
H. Jarmy.....	0 10 0
G. Bertrand.....	0 5 0
W. C. Crofton.....	0 5 0
Archibald Cary.....	0 5 0
J. B. Renaud.....	5 0 0
Laurent Têtu.....	5 0 0
Cirice Têtu.....	2 10 0
A. Bilodeau.....	3 0 0
E.-J. Deblois.....	1 5 0
Hon. Louis Panet.....	2 10 0
George Desbarats.....	5 0 0
Hon. H.-H. Kellaly.....	5 0 0
François Baby.....	5 0 0
R.-S.-M. Bouchette.....	1 5 0
C.-D. Shanly.....	0 5 0
J. Guy.....	0 5 0
M. Ryan.....	0 15 0
Shérif Sewell.....	1 0 0
Hon. Jos. Dionne.....	1 5 0
Hon. John Ross.....	5 0 0
Hon. J.-O. Turgeon.....	1 0 0
Robert LeMoine.....	1 5 0
Hon. John Moore.....	1 0 0
Hon. P. de Boucherville.....	1 5 0

William Spnagges.....	£ 0 15 0
A. Rankin.....	2 10 0
C. Alleyn.....	2 10 0
D. Ross.....	2 10 0
George Macbeth.....	2 10 0
John Egan.....	2 10 0
Hon. J.-H. Cameron.....	2 10 0
Hon. John Young.....	2 10 0
Hon. François Lemieux.....	2 10 0
M. Murvey.....	2 10 0
J.-B. Faribault.....	3 10 0
W. B. Lindsay.....	2 10 0
George Brown.....	2 10 0
J. H. Burton.....	2 10 0
Jos. Hartman.....	2 10 0
Ed. Larwill.....	2 10 0
John LeBouthillier.....	3 0 0
John Meagher.....	1 5 0
C.-F. Fournier.....	2 10 0
Benjamin Dionne.....	2 10 0
J. Fraser.....	2 10 0
W. H. Lee.....	0 10 0
W. H. Hinsworth.....	0 5 0
F. Vallerand.....	0 2 6
O. Côté.....	0 5 0
Les Dames Ursulines.....	5 0 0
L'hon. Jean Chabot.....	5 0 0
Félix Fortier.....	1 10 0
J.-B. Raymond.....	0 5 0
G. G. Dunlevie.....	0 5 6
Hon. N. F. Belleau.....	2 10 0
Hon. Saveuse de Beaujeu.....	5 0 0
Lord Elgin.....	20 0 0
L'Archevêque de Québec.....	12 10 0
Le Séminaire de Québec.....	12 10 0
Stewart Derbishire.....	5 0 0
F. Casault.....	0 3 9
Hon. W.-H. Merritt.....	1 5 0

A. Morel.....	£ 0	5 0
C. Jones.....	0	5 0
L. Burnett.....	0	5 0
J.-M. Kein.....	0	5 0
D. P. Myrand.....	0	5 0
M. R. Cumming.....	0	5 0
J.-H. Ayres.....	0	5 0
Docteur Fortier.....	0	5 0
O.-J. MacDonald.....	0	5 0
S.-J. Benjamin.....	0	5 0
E. Dorion.....	0	5 0
Dill Dillon.....	0	5 0
Donald McLeod.....	0	5 0
F. Taylor.....	0	5 0
W. B. Lindsay, Jr.....	0	5 0
A. G. Lajoie.....	0	5 0
J. A. Gingras.....	0	5 0
F. Badgley.....	0	5 0
W. Fanning.....	0	5 0
G. Muir.....	0	5 0
S. C. Gagnon.....	0	5 0
P. Barton.....	0	5 0
J. C. Trotter.....	0	5 0
W.-B. Ross.....	0	5 0
J. Vaux.....	0	5 0
A. J. Duchesnay.....	0	5 0
W. Power.....	0	5 0
Charles Langevin.....	0	5 0
E. Dénéchaud.....	0	5 0
A. G. Taylor.....	0	5 0
G. Lévêque.....	0	5 0
J.-P. Leprohon.....	0	5 0
J.-M. Fraser.....	1	5 0
Dr Robitaille (argent perçu)...	7	2 0

VIENT DE PARAITRE

Par la lutte et par l'amour

NOUVELLE DE TEMPERANCE

Par le R. P. HUGOLIN, O. F. M.

**1 ex. 5 cts; 12 ex. 55 cts; 50 ex. \$2.00;
100 ex. \$3.50.**

En vente à la Maison Sainte-Elizabeth, 29, avenue
Seymour, Montréal, et à la Maison Sainte-Marguerite,
Candiac, près Québec.

VIENT DE PARAITRE

Histoire de la paroisse de Saint - Malachie

— par —

M. L'ABBE JULES KIROUAC

PRIX: \$1.00

S'adresser à l'auteur, à Saint-Malachie, comté de
Dorchester.

VIENT DE PARAITRE

**Le vrai Monument
de Champlain**

Ses œuvres éditées par Laverdière

— par —

L'ABBE AUGUSTE GOSSELIN

S'adresser à l'auteur,

à SAINT-CHARLES DE BELLECHASSE
